



DELIBERATION N° 2024-027

OBJET : Budget : Décision modificative budgétaire n° 6/2024



Le **16 septembre 2024 à 09h30**, le Conseil d'Administration de l'Office de Tourisme Communautaire du Sancy, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la salle des fêtes de Murol, sous la Présidence de M. Jean-François CASSIER, Président.

Date de la convocation : **2 septembre 2024**

Nombre de conseillers : En exercice : **19** – Présents : **12** – Pouvoirs : **2** - Votants : **14**

Présents : Jean-François CASSIER, Président, Alphonse BELLONTE, Joffrey CHALAPHY, Stéphane CREGUT, Bertrand GOIMARD, François GORY, Sébastien GOUTTEBEL, Jocelyne MANSANA, Amélie PANCRACIO, Jacques PERRON, Pierre SIMON, Henri VALETTE.

Excusés : François CONSTANTIN (pouvoir à Joffrey CHALAPHY) Sébastien DUBOURG (pouvoir à Jean-François CASSIER), Jean-Michel FALGOUX, Lionel GAY, Marylise GOIGOUX, Marine - Alice POIZOT, Patrick SEBY.

Secrétaire de séance : Luc STELLY, Directeur.

Vu la délibération n° 2024-026, M. le Président informe l'assemblée de la nécessité de procéder à une décision modificative budgétaire pour ouvrir des crédits supplémentaires sur le compte 673.

Il propose au Conseil d'Administration d'adopter la décision modificative n° 6/2024 suivante :

Compte	Désignation Intitulé	Dépenses de fonctionnement	
		Diminution de crédits	Augmentation de crédits
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs)		+ 200 €
022	Dépenses imprévues	- 200 €	
	TOTAL	- 200 €	+ 200 €

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré,

- **ADOpte** la décision modificative budgétaire n° 6/2024.

Pour : 14 voix / Abstention : 0 voix / Contre : 0 voix

Fait et délibéré, les jour, mois et an sus dit,
Le Président, Jean-François CASSIER

Le Secrétaire de séance, Luc STELLY

